

Développement durable

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Météo-France

**Décision n° 2014-26 du 2 janvier 2014 portant nomination
des ordonnateurs secondaires**

NOR : DEVD1400548S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le président-directeur général de Météo-France,
Vu le décret n° 93-861 du 18 juin 1993 modifié portant création de l'établissement public Météo-France ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment ses titres I^{er} et III ;
Vu le décret du 19 décembre 2013 portant nomination du président-directeur général de Météo-France ;
Vu la décision portant organisation générale de Météo-France, dans sa version applicable le 1^{er} octobre 2011 ;
Vu la décision n° 2009-1629 du 11 mars 2009 modifiée portant organisation générale de l'établissement en matière financière et comptable ;
Vu la décision n° 2009-1631 du 11 mars 2009 modifiée portant définition des niveaux de prise en compte des besoins de l'établissement en matière de travaux, fournitures et services ;
Vu la décision n° 2009-1633 du 11 mars 2009 modifiée portant organisation des procédures de passation des marchés publics de l'établissement ;
Vu la décision n° 2009-1634 du 11 mars 2009 modifiée fixant l'étendue des compétences des ordonnateurs secondaires,

Décide :

Article 1^{er}

M. Yves Gleyzes, directeur technique, est confirmé dans les fonctions d'ordonnateur secondaire de la direction technique, direction des systèmes d'observation.

Article 2

M. Yves Gleyzes, directeur technique, est confirmé dans les fonctions d'ordonnateur secondaire de la direction technique, direction des systèmes d'information.

Article 3

M. François Lalaurette, directeur de la direction de la production, est confirmé dans les fonctions d'ordonnateur secondaire de la direction de la production.

Article 4

Mme Monique Ciccione, directrice du centre de Toulouse, est confirmée dans les fonctions d'ordonnateur secondaire de la direction du centre de Toulouse.

Article 5

M. Philippe Bougeault, directeur du Centre national de recherches météorologiques, est confirmé dans les fonctions d'ordonnateur secondaire du Centre national de recherches météorologiques.

Article 6

M. Jean-Marc Bonnet, directeur de l'École nationale de la météorologie, est confirmé dans les fonctions d'ordonnateur secondaire de l'École nationale de la météorologie.

Article 7

M. Alain Soulan, directeur par intérim de la direction centrale des activités commerciales, est confirmé dans les fonctions d'ordonnateur secondaire par intérim de la direction centrale des activités commerciales.

Article 8

Mme Claudine Bourhis, directrice de la direction interrégionale Nord, est confirmée dans les fonctions d'ordonnateur secondaire de la direction interrégionale Nord.

Article 9

M. Yves Grégoris, directeur de la direction interrégionale Nord-Est, est confirmé dans les fonctions d'ordonnateur secondaire de la direction interrégionale Nord-Est.

Article 10

M. Dominique Landais, directeur de la direction interrégionale Centre-Est, est confirmé dans les fonctions d'ordonnateur secondaire de la direction interrégionale Centre-Est.

Article 11

Mme Françoise Marche, directrice de la direction interrégionale Sud-Est, est confirmée dans les fonctions d'ordonnateur secondaire de la direction interrégionale Sud-Est.

Article 12

Mme Gwenaëlle Hello, directrice de la direction interrégionale Sud-Ouest, est confirmée dans les fonctions d'ordonnateur secondaire de la direction interrégionale Sud-Ouest.

Article 13

Mme Michèle Champagne, directrice de la direction interrégionale Ouest, est confirmée dans les fonctions d'ordonnateur secondaire de la direction interrégionale Ouest.

Article 14

Mme Marie-Geneviève Renaudin, directrice de la direction interrégionale Île-de-France - Centre, est confirmée dans les fonctions d'ordonnateur secondaire de la direction interrégionale Île-de-France - Centre.

Article 15

Mme Victorine Pérarnaud, directrice de la direction interrégionale des Antilles-Guyane, est confirmée dans les fonctions d'ordonnateur secondaire de la direction interrégionale des Antilles-Guyane.

Article 16

M. Emmanuel Cloppet, directeur de la direction interrégionale de La Réunion, est confirmé dans les fonctions d'ordonnateur secondaire de la direction interrégionale de La Réunion.

Article 17

M. Yann Guillou, directeur interrégional de Polynésie française, est confirmé dans les fonctions d'ordonnateur secondaire de la direction interrégionale de Polynésie française.

Article 18

M. Philippe Frayssinet, directeur interrégional en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna, est confirmé dans les fonctions d'ordonnateur secondaire de la direction interrégionale en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna.

Article 19

M. Didier Reboul, chef du service régional de Saint-Pierre-et-Miquelon, est confirmé dans les fonctions d'ordonnateur secondaire du service régional de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Article 20

La décision n° 2012-1302 du 4 mai 2012 modifiée est abrogée.

Article 21

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Article 22

La secrétaire générale est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait le 2 janvier 2014.

Le président-directeur général,
J.-M. LACAVE